

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

## **ORDRE du JOUR :**

- **Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Délibération : authentification d'acte**
- **Acquisition logiciel cimetière**
- **Illuminations fêtes fin d'année**
- **Présentation dossier parking la ferrage**
- **Attribution de logement communal**
- **Logement école : suite à donner**
- **Achat réfrigérateur salle polyvalente**
- **Vente concession cimetière**
- **Formation "moustique tigre"**
- **Point sur les "Adap"**
- **Bulletin municipal**
- **Mesures de sécurité école**
- **Site Internet**
- **Budget : décision modificative**
- **Questions diverses**

PRESENTS : CHAZALON Florence, DALZON Michel, DUJANCOURT Chantal, REYNAUD Angélique, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, MENU Michèle, ROCHER Michel, ROMESTANT Richard.

ABSENTS EXCUSES : pouvoir de Christian FAUGIER à Michel DALZON, de Martine DHAINE à Michèle MENU.

L'adoption du compte-rendu du dernier Conseil Municipal est reportée.

Désignation du Secrétaire de Séance : Dalzon Michel.

A la demande du maire, 3 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- travaux Maisonneuve,
- éclairage public,
- désaffectation de bâtiment.

### **1/ Authentification d'acte :**

Afin de procéder à la signature d'un acte administratif, Me Angélique Reynaud est désignée par le conseil.

### **2/ Acquisition logiciel cimetière :**

Pour actualiser le plan du cimetière, Michel Rocher et Chantal Dujancourt sont chargés de faire établir des devis.

### **3/ Illuminations fêtes de fin d'année :**

Michelle Menu et Martine Dhaine sont chargées de ce dossier.

### **4/ Dossier parking La Ferrage :**

Le maire présente une étude réalisée dans le cadre de l'assistance technique aux communes par les services du département.

Il est proposé un schéma d'évacuation des eaux pluviales, la création de places de parking, la

protection des mûriers, de déplacement des containers à poubelles, un mur de soutènement au niveau des place de parking, installation d'un point d'eau et de l'éclairage.

Montant total des travaux : 24 500 €.

Coût du pluvial : 7 500 €

Le conseil décide de faire les travaux en plusieurs tranches et de demander à l'ATC de lancer la consultation des entreprises.

#### **5/ Logement communal ancienne cure à Maisonneuve :**

M. le Maire informe le conseil qu'après contact avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) il pourrait être envisagé au titre de la solidarité que le logement soit attribué à un couple de réfugiés avec ou sans enfants.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour engager une procédure d'accueil. Le CCAS sera réuni pour étudier la faisabilité de ce geste de solidarité.

#### **6/ Logement de l'école :**

Le montant des travaux s'élève à 45 693 €. Une subvention de 12 000€ a été accordée par le conseil général.

Le conseil autorise le Maire à faire la demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes. Le suivi des travaux sera assuré par la commune.

#### **7/ Remplacement d'un réfrigérateur à la salle polyvalente :**

Florence Chazalon est chargée de rechercher des devis auprès des enseignes spécialisées locales dans l'électroménager.

#### **8/ Vente concession cimetière :**

Suite à la demande de la famille Champetier du Pazanan pour l'achat d'une concession au cimetière de Chandolas, le conseil donne un avis favorable à la majorité, 2 abstentions (Michelle Menu, Martine Dhaine).

#### **9/ Formation moustique tigre :**

EID Rhône Alpes organise et oriente la lutte contre le moustique tigre, une journée de formation est proposée par EID. Michel Rocher accompagnera l'employé communal à cette formation le 25 novembre prochain.

#### **10/ Point sur les ADAP :**

Richard Romestant informe le conseil de l'avancée des travaux : l'aménagement des accès pour les personnes handicapées est terminé à l'école, au cimetière de Chandolas et à la salle polyvalente. Pour l'église de Maisonneuve un projet d'installation d'une rampe d'accès inclinée en bois ou aluminium est à l'étude, un devis sera établi par les entreprises.

#### **11/ Bulletin municipal :**

La commission s'est réunie pour la répartition des articles. La date de retour est fixée au 10 novembre.

#### **12/ Mesures de sécurité à l'école :**

Un courrier de l'association des Maires d'Ardèche nous informe sur les mesures à prendre pour sécuriser l'école (mesures très contraignantes) . Pour obtenir les subventions qui accompagnent la mise en places de ces mesures une procédure de demande de subvention doit être établie, le taux de financement est de 20% à 40%, le dossier est à envoyer fin octobre.

Il faut prévoir la mise aux normes de la salle de confinement de l'école, le rehaussement du portail d'entrée et des barrières de la cour. Richard Romestant est chargé de ce dossier.

#### **13/ Site internet :**

Le conseil décide de refondre le site de la commune. Les personnes qui sont à l'origine de la création du site seront contactées pour actualiser le site internet.

#### **14/ Décision modificative budgétaire :**

Une décision pour régulariser une imputation erronée concernant la participation voirie réseau d'un montant de 1300 € sur le budget de 2015 est adoptée à l'unanimité.

**15/ Travaux traversée de Maisonneuve :**

En parallèle des travaux d'assainissement , de reprise du réseau d'eau potable, des travaux sur le réseau pluvial sont à réaliser . 3 entreprises ont fait des offres. L'entreprise Boyer de Saint Paul le Jeune a été retenue pour un montant de 82 945€. Une subvention de 30% du montant des travaux a été attribuée au titre de la DETR.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à attribuer le marché à l'entreprise Boyer.

**16/ Eclairage public :**

Michel Rocher présente une demande d'installation d'un éclairage public rue du Ranc de la Barque. Il est décidé de mettre cette demande à l'étude.

**17/ Désaffectation de bâtiment :**

Le déclassement du domaine public des locaux de l'ancienne école de Maisonneuve pour permettre la création de logements est décidé à l'unanimité.